



CONVENTION-CADRE SUR LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/CP/1998/L.6  
10 novembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Quatrième session  
Buenos Aires, 2-13 novembre 1998  
Point 9 a) de l'ordre du jour

**ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION  
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

Projet de rapport de la quatrième session  
de la Conférence des Parties

Rapporteur : M. Maciej SADOWSKI (Pologne)

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : DÉLIBÉRATIONS

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION . . . . . (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 7	7
A. Déclaration du Président de la troisième session de la Conférence . . . . .	2	7
B. Élection du Président de la quatrième session de la Conférence . . . . .	3	7
C. Déclaration de la Présidente . . . . .	4	8
D. Discours de bienvenue . . . . .	5	8
E. Déclaration du Secrétaire exécutif . . . . .	6	9
F. Autres déclarations . . . . .	7	10

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
II. QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . . (Point 2 de l'ordre du jour)	8 - 25	10
A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto . . . . .	8 - 9	10
B. Adoption du règlement intérieur . . . . .	10	11
C. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	11 - 14	11
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président . . . . .	15 - 17	15
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs . . . . .	18	16
F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires . . . . .	19 - 21	16
G. Participation à des groupes de contact . . . . .	22 - 24	18
H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001 . . . . .		19
I. Date et lieu de la cinquième session de la Conférence des Parties . . . . .		19
J. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs . . . . .		19
K. Participation . . . . .		19
L. Documentation . . . . .	25	19
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES . . . . . (Point 3 de l'ordre du jour)	26 - 33	20
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique . . . . .	26 - 27	20
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre	28 - 29	20
C. Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 . . . . .	30 - 33	21

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION . . . . . (Point 4 de l'ordre du jour)	34 - 35	22
A. Informations communiquées au titre de l'article 12 . . . . .		22
1. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention . . . . .		22
2. Communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention . . . . .		22
B. Mécanisme financier . . . . .		22
1. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence . . . . .		22
2. Processus d'examen visé dans la décision 9/CP.1 . . . . .		22
C. Mise au point et transfert de technologies (décision 13/CP.1) . . . . .		22
D. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats . . . . .		23
E. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3, et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto) . . . . .		23
F. Activités exécutées conjointement : examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1) . . . . .		23
G. Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention . . . . .	34 - 35	23
H. Autres questions relatives à l'application . . . . .		23
1. Recherche et observation systématique (art. 4.1 g) et 5 de la Convention) . . . . .		23

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
2. Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil . . . . .		24
V. QUESTIONS RELATIVES AU PROTOCOLE DE KYOTO . . . . . (Point 5 de l'ordre du jour)		24
A. Questions relatives au paragraphe 5 de la décision 1/CP.3 . . . . .		24
1. Changement d'affectation des terres et foresterie . . . . .		24
2. Article 6 du Protocole de Kyoto . . . . .		24
3. Article 12 du Protocole de Kyoto . . . . .		24
4. Article 17 du Protocole de Kyoto . . . . .		24
5. Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement . . . . .		24
B. Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole . . . . .		24
VI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES . . . . . (Point 6 de l'ordre du jour)		25
A. Arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention . . . . .		25
B. Recettes et exécution du budget . . . . .		25
1. Résultats financiers de l'exercice biennal 1996-1997 . . . . .		25
2. Rapport initial sur les résultats financiers de l'exercice biennal 1998-1999 . . . . .		25
C. Barème des contributions au budget de base . . . . .		25
VII. DÉCLARATIONS GÉNÉRALES . . . . . (Point 7 de l'ordre du jour)		25
A. Discours prononcés à l'occasion de la cérémonie organisée en l'honneur du Président de la République argentine . . . . .		25

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
B. Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties dans le cadre de la réunion de haut niveau . . . . .		25
C. Déclarations des États observateurs . . . . .		26
D. Déclarations des organisations intergouvernementales . . . . .		26
E. Déclarations des organisations non gouvernementales . . . . .		26
VIII. QUESTIONS DIVERSES . . . . . (Point 8 de l'ordre du jour)	37 - 38	26
IX. CATASTROPHES NATURELLES EN AMÉRIQUE CENTRALE ET DANS LES CARAÏBES . . . . .	39	27
X. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION . . . . . (Point 9 de l'ordre du jour)		27
A. Adoption du rapport de la quatrième session de la Conférence des Parties . . . . .		27
B. Clôture de la session . . . . .		27

Annexes <sup>1</sup>

- Annexe I Déclarations faites par les ministres et d'autres chefs de délégation des Parties lors de la réunion de haut niveau tenue pendant la quatrième session de la Conférence des Parties : liste des orateurs
- Annexe II Liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant participé à la quatrième session de la Conférence des Parties
- Annexe III Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa quatrième session

---

<sup>1</sup>Les annexes seront incorporées dans le rapport final de la Conférence.

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
DEUXIÈME PARTIE : MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À SA QUATRIÈME SESSION	
I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES . . . .	28
II. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES . . .	28
III. AUTRES MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES . .	28

## I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, convoquée en application de l'article 7.4 de la Convention et de la décision 5/CP.3, a été ouverte le 2 novembre 1998 au Centro de exposiciones del Gobierno de la Ciudad de Buenos Aires à Buenos Aires (Argentine) par le Président de la troisième session de la Conférence, M. Hiroshi Ohki, représentant du Gouvernement japonais.

### A. Déclaration du Président de la troisième session de la Conférence

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. Le Président de la troisième session de la Conférence a souhaité la bienvenue à tous les participants à la quatrième session de la Conférence des Parties et a remercié le Gouvernement argentin d'avoir bien voulu accueillir la Conférence et la ville de Buenos Aires de son hospitalité. Rappelant que le Protocole de Kyoto avait été adopté par la Conférence à sa troisième session à l'issue de négociations longues et ardues, il a déclaré qu'il appartenait à la Conférence, à ce stade, de déterminer si l'on pouvait entretenir la dynamique politique enclenchée à Kyoto et asseoir sur des bases solides l'application du Protocole. On avait progressé depuis la Conférence de Kyoto sur de nombreux points, notamment sur les questions liées aux puits et aux mécanismes, et il fallait espérer que d'autres avancées pourraient être réalisées à Buenos Aires. Dans son aspiration commune à la prospérité, l'humanité ne devrait pas provoquer une destruction de l'environnement. Il fallait donc reconsidérer les structures économiques et les modes de vie actuels. Face aux problèmes d'environnement, particulièrement celui du réchauffement global, il fallait impérativement se rallier non seulement les experts, les bureaucrates ou les politiciens, mais aussi tous les citoyens du monde.

### B. Élection du Président de la quatrième session de la Conférence

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

3. À la 1ère séance plénière, le 2 novembre, sur proposition du Président sortant, la Conférence des Parties a élu présidente, par acclamation, Mme María Julia Alsogaray, secrétaire d'État aux ressources naturelles et au développement durable de l'Argentine.

**C. Déclaration de la Présidente**

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

4. En prenant ses fonctions, la Présidente a souhaité la bienvenue à tous les participants à la quatrième session de la Conférence au nom du Gouvernement argentin et du Gouvernement de la ville de Buenos Aires, mais aussi de tout le peuple argentin. Elle a déclaré que l'Argentine était une nation de plus en plus sensible aux questions d'environnement et fière d'être le premier pays de l'hémisphère austral à accueillir des débats sur la question, difficile, du renversement des conséquences des modèles actuels de développement sur le climat de la planète. L'Argentine ne faisait pas partie du groupe des pays traditionnellement responsables du problème des changements climatiques, mais tenait à appartenir au groupe des pays qui assumeraient, à l'avenir, des responsabilités liées à sa solution. L'adoption du Protocole de Kyoto à la session précédente avait donné le départ de l'élaboration de programmes d'action et il fallait espérer qu'un tel programme puisse être établi à la session actuelle de la Conférence et que Buenos Aires resterait dans les annales comme le lieu où une nouvelle impulsion a été donnée à la Convention. L'Argentine était convaincue que toutes les Parties à la Convention étaient investies de responsabilités très précises lors des négociations à venir. Le rôle des pays non visés à l'annexe I ne devrait pas se limiter à demander que les pays industrialisés réparent les préjudices causés par des modèles de développement qui ne tenaient pas compte de considérations écologiques. Ils avaient eux aussi le devoir, moral, d'adopter des modèles sociaux, économiques et technologiques propices à un développement durable. L'heure était venue de cesser de chercher sur qui rejeter la faute de ce qui s'est produit par le passé et de commencer à prendre les mesures nécessaires pour ne pas se voir reprocher ce qui pourrait se produire à l'avenir.

**D. Discours de bienvenue**

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

5. M. Fernando de la Rúa, Chef du Gouvernement de la ville de Buenos Aires, souhaitant la bienvenue à tous les participants, a déclaré que la ville et le peuple de Buenos Aires étaient fiers d'avoir été choisis pour accueillir la quatrième session de la Conférence des Parties. Ils étaient très conscients de l'importance de la Conférence et du fait qu'elle se tenait dans



l'hémisphère austral. Six années se sont écoulées depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, lorsque la communauté internationale avait souscrit à l'instrument sur les changements climatiques et à d'autres importants accords de protection de l'environnement. Plus personne ne saurait nier combien il importe d'ajouter une dimension écologique à tous les programmes politiques nationaux, dans les pays en développement comme dans les pays développés. Les problèmes d'environnement se manifestaient à l'échelle planétaire et touchaient tous les pays et tous les peuples, d'où la nécessité d'une intervention globale de l'ensemble de la communauté internationale. La solution du problème des changements climatiques était un pari particulièrement ambitieux. En gardant à l'esprit la notion de responsabilités communes mais différenciées, qui était le principe directeur de la Convention, tous les pays devaient, sans pour autant transiger sur leurs objectifs, légitimes, de développement, s'impliquer dans le processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La participation du secteur privé et le transfert des technologies modernes étaient des éléments clefs d'une telle démarche. En conclusion, M. Fernando de la Rúa a tenu à souligner le fait que les décisions qui seraient adoptées lors de la Conférence pourraient conditionner l'avenir de l'humanité et avoir un effet non négligeable sur les comportements et les modes de vie. Il fallait par conséquent peser ces décisions avec courage et responsabilité et dans un souci d'équité et de justice.

**E. Déclaration du Secrétaire exécutif**

(Point 1 e) de l'ordre du jour)

6. Le Secrétaire exécutif a déclaré que le fait que la Conférence des Parties se réunissait dans un pays en développement soulignait le caractère planétaire du problème des changements climatiques, ce qui exigeait une participation équitable de tous les pays à une stratégie mondiale. En outre, les peuples et les pays pauvres étaient extrêmement sensibles aux effets des changements climatiques d'où, là encore, la nécessité d'une intervention globale équitable. Il fallait, à la session en cours, entretenir la dynamique politique enclenchée à Kyoto et s'atteler à une tâche précise : donner effet au Protocole de Kyoto à l'aide de mécanismes autorisant la souplesse et assurant la crédibilité nécessaires et favorisant un développement durable. Il fallait créer des conditions qui puissent susciter les ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du Protocole. La mission fondamentale

de la Conférence à sa session en cours était de convenir d'un plan d'action sur tous les aspects du Protocole, assorti de délais d'adoption ambitieux et fermes au plan politique. L'occasion était également offerte de donner un regain de vigueur à l'application de la Convention, aucune question n'étant plus importante que celle du transfert de technologie et de savoir-faire aux pays en développement afin qu'ils puissent se développer de façon durable. Une bonne partie du transfert des ressources technologiques et financières qui aideraient les pays en développement à freiner le rythme de leurs émissions devraient provenir des entreprises et de l'industrie. Il fallait espérer que la session en cours serait marquée par un engagement résolu du secteur privé à participer à une stratégie globale efficace et équitable.

**F. Autres déclarations**

7. À la 2ème séance plénière, le 2 novembre, des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Autriche (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), du Japon et des États-Unis d'Amérique.

**II. QUESTIONS D'ORGANISATION**

(Point 2 de l'ordre du jour)

**A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

8. Pour l'examen de cette question à sa 1ère séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'un document d'information sur l'état de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto (FCCC/CP/1998/INF.5). À l'invitation du Président, la Conférence des Parties a noté avec satisfaction qu'au 2 novembre 1998, 174 États et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention. Elle a relevé aussi qu'à cette même date, 59 États avaient signé le Protocole de Kyoto et qu'un d'entre eux, Fidji, avait déposé un instrument de ratification. En conclusion, le Président a formé l'espoir que les signatures et ratifications supplémentaires nécessaires à l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto seraient reçues aussitôt que possible.

9. À sa 3ème séance plénière, le 6 novembre, la Conférence des Parties a été informée qu'Antigua-et-Barbuda avait déposé son instrument de

ratification du Protocole de Kyoto le 3 novembre, portant ainsi à deux le nombre des ratifications.

[À compléter]

**B. Adoption du règlement intérieur**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

10. À la 1ère séance plénière, le 2 novembre, la Présidente a informé la Conférence des Parties qu'ayant reçu un rapport du Président de la Conférence à sa troisième session sur les consultations qu'il avait tenues au sujet du projet de règlement intérieur, elle entendait entreprendre de nouvelles négociations sur les questions en suspens en vue de trouver une solution avant la fin de la session. Sur la proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a décidé que, dans l'intervalle, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2, à l'exception du projet d'article 42, continuerait de s'appliquer.

[À compléter]

**C. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

11. Pour l'examen de cet alinéa à ses 1ère et 2ème séances plénières, le 2 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/1998/1 et Add.1). Lorsqu'il a présenté cette note, le Secrétaire exécutif a proposé, pour répondre aux questions soulevées au cours des consultations informelles, de modifier l'intitulé des points 3, 4 a), 5 a) iii) et 5 a) iv) de l'ordre du jour provisoire. Au cours du débat qui a suivi, le Secrétaire exécutif a proposé également de modifier l'intitulé du point 4 e) de l'ordre du jour provisoire.

12. Le point 6 de l'ordre du jour provisoire sur les engagements volontaires de la part des Parties non visées à l'annexe I avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire comme suite à la demande formulée par l'Argentine en vertu de l'alinéa d) de l'article 10 du projet de règlement intérieur, qui était appliqué. Des déclarations ont été faites à ce sujet par le représentant de l'Argentine et par les représentants de 37 autres Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires et un autre encore au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Notant que, manifestement, l'inscription du point 6 à

l'ordre du jour de la Conférence ne faisait pas l'objet d'un consensus, la Présidente a proposé de supprimer ce point.

13. À la 2ème séance plénière, le 2 novembre, sur la proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a approuvé l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/CP/1998/1, tel qu'il avait été révisé par le Secrétaire exécutif et après suppression du point 6. L'ordre du jour adopté est le suivant :

1. Ouverture de la session :

- a) Déclaration du Président de la Conférence à sa troisième session;
- b) Élection du Président de la Conférence à sa quatrième session;
- c) Déclaration du Président;
- d) Discours de bienvenue;
- e) Déclaration du Secrétaire exécutif.

2. Questions d'organisation :

- a) État de la Convention et du Protocole de Kyoto : ratification;
- b) Adoption du règlement intérieur;
- c) Adoption de l'ordre du jour;
- d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
- e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
- f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
- g) Participation à des groupes de contact;
- h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001;
- i) Date et lieu de la cinquième session de la Conférence des Parties;
- j) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.

3. Rapports des organes subsidiaires :

- a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
- b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre;

- c) Rapport du Groupe spécial sur l'article 13.
4. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention :
- a) Informations communiquées au titre de l'article 12 :
    - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
    - ii) Communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
  - b) Mécanisme financier :
    - i) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence;
    - ii) Processus d'examen visé dans la décision 9/CP.1;
  - c) Mise au point et transfert de technologies (décision 13/CP.1);
  - d) Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats;
  - e) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3, et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto);
  - f) Activités exécutées conjointement : examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1);
  - g) Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention;
  - h) Autres questions relatives à l'application :
    - i) Recherche et observation systématique (art. 4.1 g) et 5 de la Convention);
    - ii) Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil.
5. Questions relatives au Protocole de Kyoto :
- a) Questions relatives au paragraphe 5 de la décision 1/CP.3 :
    - i) Changement d'affectation des terres et foresterie;
    - ii) Article 6 du Protocole de Kyoto;
    - iii) Article 12 du Protocole de Kyoto;

- iv) Article 17 du Protocole de Kyoto;
  - v) Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement;
  - b) Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole.
6. Questions administratives et financières :
- a) Arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention;
  - b) Recettes et exécution du budget :
    - i) Résultats financiers de l'exercice biennal 1996-1997;
    - ii) Rapport initial sur les résultats financiers de l'exercice biennal 1998-1999;
  - c) Barème des contributions au budget de base.
7. Déclarations générales :
- a) Discours prononcés à l'occasion de la cérémonie organisée en l'honneur du Président de la République argentine;
  - b) Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties dans le cadre de la réunion de haut niveau;
  - c) Déclarations des États observateurs;
  - d) Déclarations des organisations intergouvernementales;
  - e) Déclarations des organisations non gouvernementales.
8. Questions diverses.
9. Conclusion des travaux de la session :
- a) Adoption du rapport de la quatrième session de la Conférence des Parties;
  - b) Clôture de la session.
14. Après l'adoption de l'ordre du jour, la Présidente a déclaré qu'il ressortait clairement des avis exprimés que plusieurs Parties souhaitaient participer à des consultations informelles sur les questions évoquées au cours du débat utile qui venait d'avoir lieu. Compte tenu de l'intérêt manifesté par ces Parties, elle faciliterait la tenue de consultations informelles,

conformément à l'ordre du jour qui venait d'être adopté, aux dispositions de la Convention et à la pratique de la Conférence des Parties, et veillerait à ce que ces consultations soient menées avec la plus grande objectivité et dans une transparence totale.

**D. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

15. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, sur la proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a élu par acclamation sept Vice-Présidents et le Rapporteur de la Conférence, le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et le Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre.

16. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, la Conférence des Parties a été informée que, en application de l'article 25 du projet de règlement intérieur qui était appliqué, M. Mohammed Al Sabban (Arabie saoudite) avait été remplacé par M. Nazar Ibrahim Taufiq (Arabie saoudite). Le Bureau de la Conférence était donc composé comme suit :

Présidente

Mme María Julia Alsogaray (Argentine)

Vice-Présidents

M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda)

M. Ole Plougmann (Danemark)

M. Papa Cham (Gambie)

M. Tengiz Gzirishvili (Géorgie)

M. Espen Rønneberg (îles Marshall)

M. Harald Dovland (Norvège)

M. Nazar Ibrahim Taufiq (Arabie saoudite)

Rapporteur

M. Maciej Sadowski (Pologne)

Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

M. Kok Kee Chow (Malaisie)

Président de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

M. Bakary Kante (Sénégal)

17. À la 2ème séance, le 2 novembre, la Conférence des Parties a décidé, sur la proposition de la Présidente, qu'il faudrait poursuivre les consultations au sujet des candidatures aux postes de vice-président et de rapporteur des

organes subsidiaires afin que ceux-ci soient élus aussitôt que possible pendant la session en cours de ces organes.

**E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

18. Pour l'examen de cet alinéa à sa 1ère séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/1998/14 et Add.1), dans laquelle figurait la liste des trois organisations intergouvernementales et des 66 organisations non gouvernementales qui avaient demandé à être admises en qualité d'observateurs à la session en cours. Sur la recommandation du Bureau de la Conférence, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence des Parties a décidé d'admettre ces organisations en qualité d'observateurs, étant entendu que toutes celles dont le nom, dans la liste, était suivi d'un astérisque seraient tenues de faire une nouvelle demande si elles souhaitent continuer de suivre les travaux de la Convention après la quatrième session de la Conférence (voir plus loin l'annexe II).

**F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

19. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties, sur la proposition de la Présidente, a décidé de répartir les questions inscrites à l'ordre du jour entre les organes subsidiaires de la façon suivante :

a) Questions renvoyées à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) :

- Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001 (point 2 h) de l'ordre du jour)
- Informations communiquées au titre de l'article 12 (point 4 a) de l'ordre du jour)
- Mécanisme financier (point 4 b) de l'ordre du jour)
- Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 visant à déterminer s'ils sont adéquats (point 4 d) de l'ordre du jour)



- Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto) (point 4 e) de l'ordre du jour)
- Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 (point 4 g) de l'ordre du jour)
- Questions administratives et financières (point 6 de l'ordre du jour)
- b) Questions renvoyées à l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) :
  - Mise au point et transfert de technologies (décision 13/CP.1) (point 4 c) de l'ordre du jour)
  - Autres questions relatives à l'application (point 4 h) de l'ordre du jour)
  - Changement d'affectation des terres et foresterie (point 5 a) i) de l'ordre du jour)
  - Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement (point 5 a) v) de l'ordre du jour)
- c) Questions renvoyées à la fois au SBI et au SBSTA :
  - Activités exécutées conjointement : examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1) (point 4 f) de l'ordre du jour)
  - Article 6 du Protocole de Kyoto (point 5 a) ii) de l'ordre du jour)
  - Article 12 du Protocole de Kyoto (point 5 a) iii) de l'ordre du jour)
  - Article 17 du Protocole de Kyoto (point 5 a) iv) de l'ordre du jour)
  - Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole (point 5 b) de l'ordre du jour)

20. En ce qui concerne l'alinéa c) du point 4 de l'ordre du jour, il a été convenu que le SBSTA pourrait faire des recommandations sur certains aspects

de la question au SBI. Au sujet de l'alinéa e) du point 4 de l'ordre du jour, il a été convenu, sur la proposition d'une Partie, que les Présidents des deux organes subsidiaires devraient déterminer s'il était ou non nécessaire que cette question soit examinée par le SBSTA ainsi que par le SBI.

21. Les organes subsidiaires ont été priés d'élaborer des projets de décision et/ou de conclusion sur les questions qui leur avaient été renvoyées, en vue de leur adoption par la Conférence des Parties le 11 novembre au plus tard. Ils devraient donc achever leurs travaux dans la soirée du 10 novembre. Toute question laissée en suspens par les organes subsidiaires serait renvoyée au Président pour qu'il procède à des consultations avec les ministres et autres chefs de délégation pendant la réunion de haut niveau qui se tiendrait les 12 et 13 novembre. En ce qui concerne le débat général prévu au cours de la réunion de haut niveau, il a été décidé que la liste des orateurs serait officiellement close le mercredi 4 novembre à 18 heures et que le temps de parole pour tous les représentants serait limité à 5 minutes.

[À compléter]

**G. Participation à des groupes de contact**

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

22. En présentant cet alinéa à la 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Présidente a rappelé que, à sa huitième session, le SBI avait prié le secrétariat d'élaborer un projet de décision sur les modalités de participation de représentants d'ONG à des groupes de contact (FCCC/CP/1998/6, par. 83). Comme suite à cette demande, le secrétariat avait élaboré un projet de texte qui avait été initialement distribué sous la cote FCCC/CP/1998/L.1 et qui, après avoir été révisé à la lumière de nouvelles consultations, était soumis à la Conférence sous la cote FCCC/CP/1998/L.1/Rev.1. La Présidente a appelé l'attention des délégations sur le fait que le projet de décision reposait sur un certain nombre de postulats, à savoir que ses dispositions régissaient la participation des organisations intergouvernementales comme celle des ONG, que, de façon générale, ces organisations auraient le droit de participer mais n'auraient pas le droit de prendre la parole, que, en cas de manque de place, les présidents des groupes de contact se réserveraient le droit de demander aux organisations intergouvernementales et aux ONG de limiter leur participation et qu'enfin seules les Parties étaient habilitées à participer aux négociations.

23. Après que le Secrétaire exécutif eut présenté la version révisée du texte publié sous la cote FCCC/CP/1998/L.1/Rev.1, des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. À la suite de ces déclarations, le Secrétaire exécutif a confirmé que le projet de décision visait à répondre à la volonté politique des Parties d'offrir un plus large accès aux travaux de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. Il a reconnu que le projet de texte traitait d'une question en rapport avec le projet de règlement intérieur qui était appliqué et a fait valoir que, lorsque ce projet de règlement intérieur serait examiné, il serait peut-être bon de le modifier en fonction du contenu du projet de décision.

24. À la 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a adopté la décision ../CP.4 sur la participation des organisations intergouvernementales et non gouvernementales à des groupes de contact. Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

**H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001**

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**I. Date et lieu de la cinquième session de la Conférence des Parties**

(Point 2 i) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**J. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 j) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**K. Participation**

[À compléter]

**L. Documentation**

25. Les documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa quatrième session sont énumérés plus loin à l'annexe III.

### III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

26. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, après avoir entendu le Président du SBSTA rendre compte des travaux de cet organe, la Conférence des Parties a pris note avec satisfaction du rapport du SBSTA sur les travaux de sa huitième session (voir FCCC/SBSTA/1998/6).

27. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, le Président du SBSTA a rendu compte à la Conférence des Parties de l'état d'avancement des travaux du SBSTA sur le point 4 c) et h) i) et ii) et le point 5 a) i) et v) qui lui avaient été renvoyés et sur les points 4 f), 5 a) i), iii) et iv) et b) qui avaient été renvoyés conjointement au SBSTA et au SBI. Sur tous ces points les travaux se poursuivaient.

[À compléter]

#### B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

28. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, après avoir entendu le Président du SBI rendre compte des travaux de cet organe, la Conférence des Parties a pris note avec satisfaction du rapport du SBI sur les travaux de sa huitième session (voir FCCC/SBI/1998/6).

29. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, le Président du SBI a rendu compte à la Conférence des Parties de l'état d'avancement des travaux du SBI sur le point 2 h), le point 4 a), b), d), e) et g) et le point 6 qui lui avaient été renvoyés. Sur tous ces points, à l'exception du point 4 g) intitulé "Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention, au titre duquel le SBI était convenu de soumettre un projet de décision (FCCC/CP/1998/L.2) pour adoption à la Conférence des Parties, les travaux se poursuivaient. Pour les mesures prises par la Conférence des Parties au sujet de l'alinéa g) du point 4, voir plus loin la section IV.G.

[À compléter]

**C. Rapport du Groupe spécial sur l'article 13**

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

30. À la 2ème séance plénière, le 2 novembre, le Président du Groupe spécial sur l'article 13 a rendu compte à la Conférence des Parties des résultats des travaux de cet organe et a présenté le rapport sur sa sixième et dernière session (FCCC/AG13/1998/2). Le Groupe spécial était parvenu à un accord sur l'ensemble du texte relatif au processus consultatif multilatéral, qui était reproduit à l'annexe II de son rapport, exception faite de deux dispositions qui figuraient entre crochets aux paragraphes 8 et 9. Les deux questions en suspens concernaient le nombre de membres du Comité consultatif multilatéral et les critères à appliquer pour désigner les membres du Comité. S'il était possible de régler ces deux questions pendant la session en cours et de procéder à l'adoption du processus consultatif multilatéral, les Parties devraient proposer la candidature d'experts en vue de la désignation par la Conférence des Parties des membres du Comité pour la première période de fonctionnement de cet organe. Dans le cas contraire, le Président du Groupe spécial sur l'article 13 suggérerait que la Conférence des Parties approuve le projet de texte relatif au processus consultatif multilatéral à l'exception des deux dispositions placées entre crochets, renvoie l'examen des questions en suspens à sa cinquième session en vue d'adopter le processus à cette session et invite le Président à charger un vice-président de procéder à des consultations sur ces questions dans l'intervalle.

31. À la même séance, la Conférence des Parties a pris note avec satisfaction du rapport du Groupe spécial sur l'article 13 sur sa sixième session (FCCC/AG13/1998/2). Remerciant le Président du Groupe spécial qui avait dirigé les travaux de cet organe avec beaucoup de zèle, la Présidente a indiqué qu'elle prendrait l'avis des membres du Bureau sur la meilleure façon de procéder pour entreprendre des consultations sur les questions en suspens.

32. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, le Président du Groupe spécial qui avait été prié par le Bureau de la Conférence de mener les consultations visées plus haut au paragraphe \_\_\_\_, a fait savoir qu'au cours de ces consultations un consensus s'était dégagé sur un projet de décision relatif au processus consultatif multilatéral, soumis à la Conférence des Parties sous la cote FCCC/CP/1998/L.3.

33. À la même séance, sur la proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a adopté la décision ../CP.4 sur le processus consultatif

multilatéral. Pour le texte de cette décision, voir la section I de la deuxième partie du présent rapport.

**IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES  
AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION**

(Point 4 de l'ordre du jour)

**A. Informations communiquées au titre de l'article 12**

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Communications nationales des Parties visées  
à l'annexe I de la Convention

(Point 4 a) i) de l'ordre du jour)

[À compléter]

2. Communications nationales initiales des Parties  
non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 a) ii) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**B. Mécanisme financier**

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence

(Point 4 b) i) de l'ordre du jour)

[À compléter]

2. Processus d'examen visé dans la décision 9/CP.1

(Point 4 b) ii) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**C. Mise au point et transfert de technologies (décision 13/CP.1)**

(point 4 c) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**D. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats**

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**E. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3, et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)**

(Point 4 e) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**F. Activités exécutées conjointement : examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1)**

(Point 4 f) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**G. Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention**

(Point 4 g) de l'ordre du jour)

34. À sa 2ème séance plénière, le 2 novembre, la Conférence des Parties a renvoyé l'examen de cet alinéa du point de l'ordre du jour au SBI (voir par. \_\_ ci-dessus). À sa 3ème séance plénière, le 6 novembre, elle a adopté, sur la recommandation de ce dernier, la décision ../CP.4, dont le texte est reproduit dans la section I de la partie II du présent rapport.

35. Après l'adoption de la décision, des déclarations ont été prononcées par le représentant de l'une des Parties et par l'observateur de la Turquie.

**H. Autres questions relatives à l'application**

(Point 4 h) de l'ordre du jour)

**1. Recherche et observation systématique (art. 4.1 q) et 5 de la Convention)**

(Point 4 h) i) de l'ordre du jour)

[À compléter]

2. Aspects scientifiques et méthodologiques  
de la proposition du Brésil

(Point 4 h) ii) de l'ordre du jour)

[À compléter]

V. **QUESTIONS RELATIVES AU PROTOCOLE DE KYOTO**

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Questions relatives au paragraphe 5 de la décision 1/CP.3

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

1. Changement d'affectation des terres et foresterie

(Point 5 a) i) de l'ordre du jour)

[À compléter]

2. Article 6 du Protocole de Kyoto

(Point 5 a) ii) de l'ordre du jour)

[À compléter]

3. Article 12 du Protocole de Kyoto

(point 5 a) iii) de l'ordre du jour)

[À compléter]

4. Article 17 du Protocole de Kyoto

(Point 5 a) iv) de l'ordre du jour)

[À compléter]

5. Impact de projets particuliers sur les émissions au cours  
de la période d'engagement

(Point 5 a) v) de l'ordre du jour)

[À compléter]

B. Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 :  
préparatifs en vue de la première session de la Conférence  
des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

[À compléter]



**VI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

(Point 6 de l'ordre du jour)

**A. Arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention**

(Point 6) a) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**B. Recettes et exécution du budget**

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

**1. Résultats financiers de l'exercice biennal 1996-1997**

(Point 6 b) i) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**2. Rapport initial sur les résultats financiers de l'exercice biennal 1998-1999**

(Point 6 b) ii) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**C. Barème des contributions au budget de base**

(Point 6 c) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**VII. DÉCLARATIONS GÉNÉRALES**

(Point 7 de l'ordre du jour)

**A. Discours prononcés à l'occasion de la cérémonie organisée en l'honneur du Président de la République argentine**

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**B. Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties dans le cadre de la réunion de haut niveau**

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**C. Déclarations des États observateurs**

(Point 7 c) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**D. Déclarations des organisations intergouvernementales**

(Point 7 d) de l'ordre du jour)

36. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, des déclarations ont été prononcées par le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et par les représentants de la Banque asiatique de développement et de la Banque interaméricaine de développement.

[À compléter]

**E. Déclarations des organisations non gouvernementales**

(Point 7 e) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**VIII. QUESTIONS DIVERSES**

(Point 8 de l'ordre du jour)

37. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, la Présidente a rappelé que, comme indiqué dans les annotations relatives au point 8 dans le document FCCC/CP/1998/1, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique avait, à sa quatrième session, réaffirmé l'importance d'une synergie des activités relevant de cette convention et des activités relevant d'autres conventions et processus, et avait en particulier demandé à son Secrétaire exécutif de renforcer les liens entre l'ensemble des conventions de Rio. Elle a estimé que la Conférence des Parties devait saisir l'occasion d'élaborer des approches conjointes et harmonisées sur des questions d'intérêt mutuel, en vue de renforcer la synergie des activités de mise en oeuvre et des arrangements institutionnels relevant de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur les changements climatiques. Le représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a fait une déclaration.

38. À la même séance, sur la proposition de la Présidente, la Conférence des Parties a décidé que les questions d'intérêt mutuel découlant de la Convention sur la diversité biologique devraient être abordées par les organes

subsidiaries à leur dixième session. Les Présidents des organes subsidiaires devraient, en consultation avec les autres membres du Bureau, déterminer la répartition exacte de ces questions entre les deux organes subsidiaires.

**IX. CATASTROPHES NATURELLES EN AMÉRIQUE CENTRALE  
ET DANS LES CARAÏBES**

39. À la 3ème séance plénière, le 6 novembre, la Présidente, évoquant les dommages catastrophiques provoqués par le cyclone Mitch en Amérique centrale et dans les Caraïbes, a demandé aux représentants des pays sinistrés de transmettre à leur gouvernement et à leur population l'expression de la profonde sympathie et de la solidarité du Gouvernement argentin et de tous les participants à la Conférence, avec toutes les victimes de l'une des pires catastrophes naturelles de ces dernières années. Le représentant d'El Salvador, parlant au nom des pays sinistrés, a remercié le Gouvernement argentin et tous les participants à la Conférence de leur témoignage de solidarité avec les victimes du cyclone et a souligné l'urgence de l'aide qui était attendue de la communauté internationale pour faire face aux besoins. Sur la proposition du représentant de l'Indonésie, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, la Conférence des Parties a observé une minute de silence en hommage aux victimes de la catastrophe.

[À compléter]

**X. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION**

(Point 9 de l'ordre du jour)

**A. Adoption du rapport de la quatrième session  
de la Conférence des Parties**

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**B. Clôture de la session**

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**DEUXIÈME PARTIE : MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
À SA QUATRIÈME SESSION**

**I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

- ../CP.4 Participation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales à des groupes de contact (voir le document FCCC/CP/1998/L.1/Rev.1)
- ../CP.4 Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (voir le document FCCC/CP/1998/L.2)
- ../CP.4 Processus consultatif multilatéral (voir le document FCCC/CP/1998/L.3)

[À compléter]

**II. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

[À compléter]

**III. AUTRES MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

[À compléter]

-----